

### *L'ajournement*

La deuxième question que je pose est celle-ci: fait-on obstacle à l'administration de la justice dans la région de Vancouver? Pourquoi le solliciteur général nous dit-il toujours que la question fait l'objet d'une enquête, et pourquoi n'y a-t-il pas d'accusations précises de portées?

J'ai soulevé ces problèmes à la Chambre le 19 avril. Depuis lors, le *Province* de Vancouver a publié des articles sur l'affaire et sur la Banque de Montréal. Si les journalistes du *Province* de Vancouver peuvent obtenir des renseignements et les publier ensuite après les avoir soumis à l'examen de leurs conseillers juridiques, pourquoi le procureur général ou la GRC n'obtiennent-ils pas au moins ce genre d'information? Puisque les journaux ont déjà publié certaines informations, il faudrait que des accusations soient portées afin de permettre aux intéressés de se disculper; et il me semble que le ministère du solliciteur général ou celui du procureur général dresse des obstacles à cet égard.

La troisième question est la suivante: qui le gouvernement protège-t-il? Pourquoi ne prend-on pas de mesures? Si le ministère fait enquête, il devrait disculper certains suspects ou porter des accusations contre ceux qui ont participé à l'opération en question. Je le répète, il faudrait les exonérer ou les accuser, mais il ne faut pas permettre d'insinuations malveillantes au sujet de citoyens qui sont devenus les victimes d'une opération apparemment frauduleuse. Il ne faut pas faire d'insinuations sur le compte de la police, qui fait de son mieux pour trouver les preuves nécessaires pour porter des accusations. Il faudrait exonérer de tout blâme certaines personnes en cause d'un côté comme de l'autre, parce que les employés de Vancouver veulent savoir à quoi s'en tenir.

Le solliciteur général ne peut pas invoquer le vieux prétexte de l'enquête en cours. Si l'on fait enquête, il faut nous attaquer à la cause du problème et porter des accusations. Il faut permettre à ceux dont la réputation est en jeu de prouver leur innocence. J'ai hâte de voir ce que le solliciteur général répondra.

**M. B. Keith Penner (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur l'Orateur, il n'est pas du tout question d'insinuations malveillantes, comme le laisse entendre la question du député. M. Ross Hamilton Lawrence MacHale, de Vancouver, en Colombie-Britannique, est propriétaire d'Argon Developments Ltd. qui s'occupe d'aménagement immobilier dans la région de Vancouver. En juin 1973, Argon a acheté un lotissement de 14 terrains à Raymond Harold Lawrence et, pour ce faire, a emprunté environ \$550,000 de divers prêteurs. Argon a aussi acheté un autre lotissement à Port Moody, en Colombie-Britannique, à Percy Contracting Services, au coût de près de \$300,000 obtenus d'un autre prêteur.

Ces transactions financières ont placé l'entreprise Argon dans une situation difficile et ses créanciers ont demandé qu'elle déclare faillite. Pour éviter la faillite, M. Alvan G. Percy, de Percy Contracting Services, a réuni des fonds pour soulager Argon d'une partie de sa dette et, comme garantie, il

a pris une hypothèque sur la propriété appartenant à la compagnie.

M. MacHale s'est plaint de ce que M. Percy et les autres intéressés, y compris la Banque de Montréal, aient conspiré pour le dépouiller de ses intérêts dans les propriétés achetées par Argon Developments.

Cette affaire fait toujours l'objet d'une enquête car les vérificateurs étudient les livres et les dossiers et, tant que cet examen ne sera pas terminé, nous ne pouvons pas dire s'il y a eu ou non une infraction criminelle.

Vous comprendrez certainement, monsieur l'Orateur, que cette question faisant toujours l'objet d'une enquête il ne serait pas dans l'intérêt public de dévoiler d'autres renseignements tant que les faits ne seront pas connus et qu'il ne sera pas établi s'il y a lieu ou non de porter des accusations, comme le député l'a fort bien dit.

### LA CONSOMMATION—LA CRÉATION POSSIBLE D'UNE COMMISSION D'ÉTUDE D'UNE POLITIQUE ALIMENTAIRE NATIONALE

**M. Jack Murta (Lisgar):** Monsieur l'Orateur, le 31 mai, j'ai posé au premier ministre (M. Trudeau) une question concernant la création d'une commission mixte de la politique alimentaire, composée de représentants des secteurs privé et public, pour étudier chaque étape de la production alimentaire, du transport aux droits de douane, afin d'élaborer une politique alimentaire nationale vraiment complète. Le premier ministre a répondu que l'idée était intéressante et qu'il l'étudierait très attentivement.

Depuis lors, on a annoncé ce que le gouvernement a appelé un Livre blanc ou un Livre bleu sur la politique alimentaire nationale. C'est de cela dont je parlerai, car c'est en rapport avec la question que j'ai posée au premier ministre le 31 mai.

Dans l'intervalle, nous avons entendu le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) et le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Abbott) nous parler d'une politique alimentaire nationale. Ils n'ont réussi qu'à semer la confusion. Il est maintenant urgent que nous parvenions à un consensus au sujet de notre politique alimentaire nationale.

J'ai demandé au gouvernement de créer un comité parlementaire qui irait un peu partout au Canada et qui aurait les mêmes pouvoirs que ceux du comité sur les pénitenciers, afin d'étudier en profondeur la question d'une politique nationale de l'alimentation et de présenter son rapport au début de 1978.

Le ministre de l'Agriculture parle de protectionnisme quand il est question de politique nationale de l'alimentation tandis que le ministre de la Consommation et des Corporations parle de commerce libre. On a pu le constater en écoutant ce qu'ont dit les deux ministres à la Chambre et dans leurs conférences de presse. Le consommateur et le producteur canadien font l'enjeu de ce débat entre les deux ministres. Je demande au secrétaire parlementaire de clarifier les positions de ces deux ministres. Je demande de plus si le gouvernement a envisagé d'établir un comité chargé d'élaborer une politique nationale de l'alimentation.